



Position de l'ADC sur **Le financement des soins médicaux et dentaires**

Préambule

L'Association dentaire canadienne (ADC) est d'avis que la population canadienne devrait avoir accès au moment opportun à des soins de santé abordables. Au Canada, la grande majorité des gens bénéficient depuis fort longtemps de régimes privés de soins médicaux et dentaires financés par les employeurs et de régimes publics financés par le gouvernement fédéral ou provincial à l'intention de groupes particuliers. Nonobstant le mécanisme de financement, l'ADC estime qu'en matière de traitement, les décisions doivent toujours incomber au dentiste, ou au médecin, et au patient.

Le régime fiscal canadien offre des encouragements fiscaux pour les régimes commandités par les employeurs. L'adoption générale qui s'en est suivie de ces régimes a eu, au Canada, un effet extrêmement positif sur la norme de santé buccodentaire qui est maintenant une des plus élevées au monde. Les soins dentaires réguliers de prévention - nettoyage, examen et diagnostic précoce - sont depuis longtemps une des caractéristiques essentielles des régimes de soins dentaires commandités par les employeurs.

En offrant cet encouragement fiscal, le Gouvernement du Canada s'est fait, par le biais du Parlement, partenaire des employeurs, des employés, des compagnies d'assurance et des dentistes, dans un régime du secteur privé qui fonctionne admirablement bien depuis plus d'une génération et qui permet d'accéder à des soins de qualité dans un cadre de maîtrise des coûts. La dentisterie canadienne a aussi apporté sa contribution en dispensant des soins de qualité dans le cadre de régimes de soins dentaires et en freinant la hausse du coût des soins dentaires de prévention. Le prix de ces services a monté, au cours des douze dernières années, à un rythme moindre que la hausse globale de l'indice des prix à la consommation au Canada. L'ADC a recommandé au gouvernement de maintenir l'encouragement fiscal actuel accordé aux régimes de soins médicaux et dentaires commandités par les employeurs et d'étendre cette mesure aux travailleurs autonomes et non constitués en société, qui sont assurés.

L'actuel système canadien de prestation des soins médicaux fait appel aux ressources des deux secteurs, le public et le privé, et s'efforce de les utiliser dans le meilleur intérêt de toutes les personnes concernées. L'ADC estime qu'on ne saurait améliorer progressivement un modèle aussi sain qu'à la suite d'un examen complet.

Déclaration

L'Association dentaire canadienne favorise une santé buccodentaire optimale pour toute la population canadienne grâce à des soins administrés dans le cadre d'un système ouvert et souple. Le financement public est fort opportun lorsque l'incapacité de payer freine l'accès de ces soins. L'ADC continuera de collaborer avec le gouvernement et les autres organismes concernés pour

donner à toute la population canadienne accès à des soins buccodentaires abordables et elle estime que la meilleure façon d'y arriver, c'est d'améliorer les régimes existants de prestation des soins, privés et publics. Aucun changement fondamental ne saurait être apporté à l'actuel système canadien sans que le parlement consulte pleinement tous les organismes concernés.

Références disponibles sur demande

Version anglaise approuvée
Conseil d'administration de l'ADC
Novembre 2007

L'information donnée ici a été produite par l'Association dentaire canadienne à l'intention des dentistes membres de l'ADC. Elle ne devrait pas remplacer la consultation d'un dentiste ou d'un médecin. Si vous avez des questions au sujet de cet énoncé de position, veuillez communiquer avec votre dentiste ou l'Association dentaire canadienne.